



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 13591

Texte de la question

M. François Vannson appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des professeurs stagiaires qui ont effectué au début de leur carrière des études au sein des centres de formation de professeurs techniques à Armentières, Cachan, Saint-Etienne ou Rennes. Les traitements de ces professeurs étaient soumis aux retenues pour pension civile. Toutefois, l'administration considère aujourd'hui que l'affiliation de ces personnes au régime de sécurité sociale des fonctionnaires a été faite à tort. Il leur est alors demandé d'établir un dossier de levée de prescription afin d'obtenir un remboursement. Les professeurs concernés s'insurgent contre cette décision. Aussi, puisque les cotisations ont été à l'époque prélevées, lui demande-t-il de bien vouloir prendre les mesures nécessaires afin que les intéressés puissent légitimement faire valider leurs services et obtenir que ces cotisations soient prises en compte pour le calcul de leur pension.

Texte de la réponse

La situation évoquée est celle des enseignants recrutés après avoir suivi un cycle préparatoire de deux ans au concours interne prévu par le décret n° 75-1161 du 16 décembre 1975 relatif au recrutement et à la formation des professeurs techniques de lycée technique. Ce texte conférait aux intéressés, pendant leur scolarité en centre de formation, la qualité d'élève professeur, distincte de celle de fonctionnaire stagiaire. Pendant cette période, le traitement de ces personnels a toutefois été soumis à retenues pour pension civile. De plus, le texte précité a été modifié afin de conférer aux intéressés la qualité de fonctionnaire stagiaire dès leur entrée au cycle préparatoire. Aussi a-t-il été décidé de maintenir à ces personnels le bénéfice de leur affiliation au régime de retraite des fonctionnaires pour la période considérée. Il n'y a donc pas lieu de procéder au remboursement des retenues versées.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13591

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 1998, page 2314

Réponse publiée le : 27 juillet 1998, page 4141